

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du
03 mai 2018

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents :

Corinne HAU, Gilbert LASSUS-LIRET, Daniel MASCARAS, Patrick FOURCADE, Philippe PASCAU, Aurélien BERGEREAU, BOURDALE-DUFAU Sylvie, Mailys MAUBOULES, Françoise PALETOU.

Absents excusés : Jean-Philippe GROS, Jean-Robert LASCOUMETTES, Sébastien URDOUS.

Secrétaire séance : Daniel MASCARAS

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du PV de la séance du 5 Avril 2018
- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- Questions diverses

Séance ouverte à 20 heures 30.

1-Approbation du PV du 5 avril 2018

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Voix Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2- APPROBATION du PLAN COMMUNAL de SAUVAGARDE

Madame le Maire rappelle à son Conseil que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et son décret d'application du 13 septembre 2005) vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.). Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La commune de BOUGARBER est exposée aux risques suivants:

- Sismique, inondation et crues, risques industriels naturels, transport de matières

dangereuses

Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de BOUGARBER est constitué d'éléments de références utilisables dans tous les cas de figures, soit:

- D'une cellule de commandement:
- D'une cellule technique:
- D'une cellule population
- Des fiches action
- Un annuaire de crise
- Des cartes de localisation des risques

Madame le Maire précise que le Plan Communal de Sauvegarde qui sera consultable en Mairie pourra faire l'objet ultérieurement de toutes les mises à jour nécessaires (modification des lieux d'accueils, noms et coordonnées des responsables... etc)

Le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté et le présent document fera l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur.

Voix Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3- Questionsdiverses

Logement du presbytère:

Le logement sera libre début août.

A ce jour, la commune n'a reçu qu'une seule demande écrite.

Le conseil municipal accepte la demande formulée, un bail sera établi après que la commune ait remis en conformité le logement.

Arbre tombé au Clos Bedous :

Une demande d'un particulier n'a pas abouti. A l'avenir lors d'une prochaine coupe d'arbres, une date limite d'enlèvement sera portée à la connaissance des administrés.

Tarifs communaux :

Lors du conseil municipal de juin, les tarifs (garderie, repas, location des salles) seront révisés pour une mise en place en septembre.

Revêtement routier :

Le Département procèdera au revêtement définitif route de Ranque et route du Pont Long la semaine 20 si le temps le permet.

Rencontre prévue avec M.Lamazou du Département service Voirie :

Un point sur les améliorations routières sera débattu lors de cette réunion.

Défense incendie :

Suite à étude, le débit des poteaux en place dans la commune sont insuffisants. Le

syndicat des 3 cantons envisage le remplacement du diamètre de la conduite principale afin de pallier à ce dysfonctionnement dans les meilleurs délais.

Rencontre avec le conseil général :

Dans le cadre du projet de la création d'une nouvelle salle communale, Mme Martins du conseil général est venue sur place. Mme le maire, Mr LASSUS-LIRET et Mr MASCARAS lui ont expliqué le projet. Avant de finaliser, la commune attend un rdv avec les Bâtiments de France.

Carte scolaire :

Mme le maire a prévu de rencontrer la vice-présidente du conseil départemental en chargé de l'éducation avec la participation de la conseillère départementale Mme Costedoat courant mai.

En l'absence d'autres questions, séance levée à 21h25.

Prochaine réunion du Conseil, le jeudi 7 juin à 20h30.